L'Association

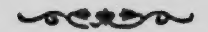
LA CANADIENNE



L'Association
LA CANADIENNE

SON BUT

SES MOYENS D'ACTION



L'objet de cette très courte brochure est double :

1° Rappeler à nos compatriotes les intérêts de très haute importance que les Canadiens-Français et nous-mêmes avons à défendre de concert dans l'Amérique du Nord.

2° Indiquer de quelle manière « La Canadienne » se propose de travailler à cette œuvre, et inviter tous les Français de bonne volonté à prêter à la jeune Association un appui solide : il s'agit d'une tâche éminemment utile à notre race et à notre pays.

Il convient d'abord de donner brièvement une idée nette de la situation matérielle et morale de nos frères du Nouveau-Monde : les Canadiens-Français.

Coup d'œil sur leur histoire. — C'est la France qui, avec Cartier et Champlain, a commencé aux XVIe et XVIIe siècles l'exploration et la colonisation du Canada. Par ses missionnaires, elle a évangélisé et instruit les sauvages ; par ses paysans, elle a établi en Acadie et sur les bords du Saint-Laurent une race pleine de vitalité ; par ses découvreurs et ses soldats, elle a posé les bases d'un empire qui s'étendit un moment, au début du XVIIIe siècle, de Terreneuve aux plaines du Manitoba, de la baie d'Hudson au golfe du Mexique.

L'insouciance du triste gouvernement de Louis XV, en harmonie d'ailleurs avec ce que l'on pourrait appeler l'opinion publique de l'époque, laissa succomber la Nouvelle-France aux coups répétés de l'Angleterre, talonnée par ses propres colonies, malgré l'habileté de Montcalm et de Lévis, malgré le long héroïsme des troupes françaises et des milices canadiennes, trop inférieures en nombre et dénuées de tout. Cette lutte fut une désolante et admirable épopée. Par le traité de Paris de 1763, plus de soixante mille Canadiens furent abandonnés à l'Angleterre qui leur garantissait le libre usage de la religion catholique.

Soumis d'abord au régime absolu, militaire, puis civil, les Canadiens s'aperçurent vite qu'ils ne devaient plus compter sur le retour des Français. Groupés autour de leur clergé patriote, guidés par des hommes d'Etat ardents et perspicaces, ils résolurent, puisqu'ils étaient sujets anglais, d'en réclamer les

droits, de lutter pour leur foi, leur langue et leurs institutions. Leur histoire pendant un siècle, c'est l'histoire de cette lutte. Peu à peu, ils arrachèrent toutes les concessions possibles, parfois à l'esprit de justice des Anglais, plus souvent à leur prudence, le voisinage des Etats-Unis étant pour ces derniers une perpétuelle menace. En 1867, la Puissance du Canada était fondée, Confédération vaste comme l'Europe, où les Canadiens-Français forment près d'un tiers de la population totale et où ils sont sur un pied d'égalité avec le reste de la nation. Ils constituent les quatre cinquièmes de la population dans la province de Québec, et leur nombre total au Canada s'élevait en 1901 à 1.650.000 habitants.

On évalue à un million et demi environ le nombre des Canadiens Français ou des Français établis aux Etats-Unis, principalement répandus dans les Etats du Nord-Est, qui avoisinent la province de Québec.

Les Canadiens-Français sont une nation. — Qu'ils vivent au Canada ou aux Etats-Unis, les Canadiens-Français gardent une *fidélité* inviolable aux Etats auxquels ils appartiennent comme citoyens ; mais ils forment néanmoins une *nationalité* distincte. C'est là un phénomène social qui nous surprend d'ordinaire, nous autres Français. Cependant, jetons les yeux sur la Suisse ; nous y voyons plusieurs races garder leurs caractères distinctifs et former en même temps un peuple uni et patriote. Il en est de même dans ces pays encore neufs, où se mêlent, sans toujours se fondre, toutes les races de l'Europe.

Là, il n'y a pas seulement, comme en France par exemple, des individus, des familles et un Etat, il existe un intermédiaire entre la famille et l'Etat : la nationalité, caractérisée par l'origine, par les traditions, par la langue et, en ce qui concerne les Canadiens-Français, par la religion.

Le *loyalisme* des Canadiens-Français s'est affirmé en toute occasion. Citons un fait : en 1813, des troupes canadiennes-françaises, sous le commandement du colonel Salaberry, arrêtèrent net, par la belle victoire de Châteauguay, l'invasion yankee ; l'attitude des Canadiens du Canana (1) a ainsi conservé, dans plusieurs circonstances critiques, ce pays à l'Angleterre.

L'attitude des Canadiens des Etats-Unis n'est pas moins nette ; pendant la récente guerre avec l'Espagne, les volontaires franco-américains se firent remarquer par leur bravoure.

La *nationalité* canadienne-française se manifeste de mille manières dont voici les plus caractéristiques :

1° C'est d'abord *l'affection filiale pour la France*, la vieille mère-patrie.

« Quand, pour la première fois depuis bien longtemps, sous le second Empire, un navire de guerre français entra pacifiquement dans la rade de Québec, tous les villages ensemble vinrent de très loin saluer

(1) C'est d'ailleurs leur intérêt évident de rester sous la bénigne domination de la Grande-Bretagne. Au Canada, ils forment le tiers de la population. Incorporés aux Etats-Unis, ils n'en seraient plus que le trentième.

ceux qu'ils appellent toujours « nos bonnes gens ». Ce fut une allégresse générale : on se disputait l'équipage pour lui faire fête. Un vieillard, retenu dans son lit par la maladie, voulut qu'on lui amenât un des officiers et, le priant de se mettre en pleine lumière, il lui dit ces paroles touchantes : « Que je voie les yeux qui ont vu le vieux pays ! (1) »

On retrouve l'expression de ces sentiments en toute occasion, dans les journaux, dans les discours. A Honfleur (France), en août 1898, au cours d'une superbe harangue, M. Turgeon, alors ministre de la colonisation de la province de Québec, s'écriait :

« Jamais nous n'avons senti comme nous vous aimions que lorsque l'ange de la douleur est venu s'asseoir à votre foyer. Avec vous nous avons pleuré sur des malheurs immérités ; avec vous nous avons gémi lorsqu'un vainqueur impitoyable a violemment arraché des bras de la France les deux filles de sa pensée, l'Alsace et la Lorraine, toujours aimées, jamais oubliées. »

M. Fréchette, le poëte canadien, prononçait une allocution, en juin 1884, pendant les fêtes de la Société Saint-Jean-Baptiste : « J'ai rencontré plusieurs fois, disait-il, en Europe et ailleurs, des gens qui s'étonnaient que nous fussions, nous les Canadiens, restés si Français — Français par la langue, Français par les mœurs, Français par le tempérament, et surtout Français par le cœur...

(1) Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre, par Th. Bentzon.

Nous sommes restés Français, parce que nous sommes fiers d'être Français. On ne renonce pas à ce nom là... Nous tenons à la France par toutes les fibres du cœur, et elle serait la plus humble des nations que nous lui dirions encore : « Nous sommes à toi, ô sainte France ! Généreuse protectrice ou mère oublieuse, nous t'avons aimée, nous t'adorons encore et nous te chérirons toujours. Nos pères sont morts pour toi, nous sommes tes enfants et nous voulons mourir tes enfants ! »... Non, mille fois non, le sentiment français ne se détruit pas. Il est gravé en caractères indélébiles au plus intime de notre être, et ceux qui ont été témoins de la solennelle démonstration d'hier ne doivent plus avoir de doute à cet égard, s'ils en ont jamais eu. »

2º *L'attachement à la langue française.* — C'est une des principales causes des luttes que les Canadiens ont soutenues et soutiennent encore, soit au Canada, soit aux Etats-Unis.

Le grand congrès de Springfield, tenu en 1901 par les Canadiens des Etats-Unis, avait surtout pour objet la défense de la langue française. Le premier jour, au cours d'une cérémonie religieuse, le révérend M. Caisse disait dans son sermon :

« Hommes de principes, aimez, conservez, parlez la belle langue de nos pères Ah ! c'est, après la foi, notre héritage le plus précieux ; c'est une chose sacrée. Elle est pour nous, Canadiens, le grand moyen de garder intactes nos croyances catholiques. Soyez fiers de votre langue, l'une des plus belles qui

soient parlées sous le soleil. Défendez-la comme la prunelle de vos yeux. Au reste, n'a-t-elle pas droit de cité dans l'Eglise des Etats-Unis ? Est-ce que nos premiers missionnaires ne s'appelaient pas Brébœuf, Davost, Daniel, Jogues, Lallemand, tous français ? Et quand le grand évêque Carroll a établi la hiérarchie épiscopale dans ce pays, les prêtres Flaget, Cheverus, Dubois, David, Dubourg, tous prêtres français, ont été les premiers évêques catholiques. Et dans un autre ordre d'idées, est-ce que la langue française, cette langue si généreuse et si riche, n'a pas été avec celle du pays la seule langue étrangère à saluer l'avènement et à chanter le triomphe de la jeune République ? »

3° *L'adoption du drapeau tricolore*, non comme témoignage d'allégeance, mais comme symbole national. Il flotte dans toutes les grandes cérémonies canadiennes.

4° *Une fête nationale*, « La Saint-Jean Baptiste », qui est célébrée partout où il y a des Canadiens-Français.

Pour donner une idée de ce qu'est cette fête, retraçons à grands traits l'une des dernières, à Montréal, en 1898 :

Un immense cortège se déroula le matin du 24 juin. Chaque section de l'Association Saint-Jean-Baptiste était précédée de son drapeau, de sa bannière et d'un enfant, jouant le rôle de Saint Jean ; des milliers de personnes avaient arboré la cocarde tricolore ; les rues étaient décorées et coupées d'arcs

de triomphe. En plein air une messe fut dite à laquelle assistaient plus de 50.000 personnes, et le prédicateur, M. l'abbé Bélanger, exalta dans son discours la foi et la patrie. Citons quelques phrases : « L'amour de la France est un des caractères, des motifs de notre patriotisme. Oui, alors même que le soleil pâlit sur nos bords pour la mère-patrie — alors même qu'aveuglée par les délices d'une cour corrompue, elle ne regarde plus ce coin de terre que comme quelques arpents de neige — alors qu'elle laisse succomber sans secours le plus vaillant de ses soldats — qui enveloppa sans doute sa mort dans un linceul de gloire, mais emporta aussi avec lui l'espérance de conserver cette colonie la plus belle, la plus française, comme aussi la plus négligée que la France eût jamais entre les mains, — alors même que le Canada fut laissé comme un pauvre orphelin entre les mains d'étrangers — il n'a pu maudire celle à qui il devait l'existence, et son cœur est malgré tout resté français. Oui, France, mère-patrie, si un moment tu as oublié que tu avais un fils, ton fils, lui, n'a pas oublié qu'il a une mère — encore, à l'heure qu'il est, c'est devant ton drapeau qu'il a incliné son front. Il respecte, sans doute, celui de sa maîtresse Albion — et pour sa défense il verserait son sang ; mais celui qu'il chérit, qu'il vénère (qu'il ait changé de couleurs, peu importe), c'est encore celui de la France ! »

L'après-midi eurent lieu de grandes réjouissances publiques.

La Saint-Jean Baptiste est pour les Canadiens l'occasion d'affirmer hautement leur nationalité et de réchauffer leur patriotisme.

5° Des *institutions séparées :* églises, écoles ; des *journaux* ; de grandes *fêtes commémoratives.*

Enfin, mille détails qui n'échappent pas à l'observateur le plus superficiel affirment la nationalité canadienne qu'exaltent fréquemment les membres les plus éminents du clergé et les hommes d'Etat.

« Nous avons droit à notre existence nationale, comme race à part, et malheur à quiconque voudra nous enlever ce droit » (Honoré Mercier, ancien ministre de la province de Québec).

« Oui ! Nous le répétons avec bonheur pour le passé et confiance pour l'avenir : nous, Canadiens-Français, nous, les descendants de ces nobles familles qui ont donné des martyrs à l'Eglise et des héros à notre bien-aimée patrie, nous sommes aujourd'hui une nation. » (Mgr Laflèche.)

« Nous, nous représentons sur ce continent quelques-unes des vertus qui ont distingué de tout temps la race française..... Nous n'avons pas à rougir de notre origine ; n'ayons pas honte de nous proclamer catholiques et français De même que nous avons le droit et le devoir d'affirmer notre race, nous avons droit d'être fiers du chemin parcouru. A l'heure actuelle, nous sommes deux millions de Canadiens-Français au Canada ; nos frères des Etats-Unis doivent être à peu près un million. » (Israël Tarte, ministre des Travaux publics du Canada, 1901).

« La concorde et la paix y règnent (au Canada) entre toutes les races unies sans se confondre pour travailler à l'œuvre commune..... Dans la grande querelle qui s'est terminée par notre défaite, je n'ai pas éprouvé la moindre humiliation, parce que je sais que si la ténacité anglaise a fini par triompher, la valeur française n'a pas un instant fléchi, n'a pas été vaincue. Jamais notre race n'a eu raison de baisser la tête devant les autres. » (Sir Wilfried Laurier, premier ministre du Canada.)

Force d'expansion des Canadiens-Français. — C'est un fait bien remarquable que la persistance et le développement de l'élément français sur le continent américain depuis la perte du Canada. Privés de tout secours, ignorés même de la France oublieuse, les Canadiens-Français ont conquis, comme nous l'avons indiqué, par leur foi dans leurs propres destinées et par leur ténacité, une place à part dans un milieu longtemps jaloux et hostile ; ils ont réussi à vivre comme peuple. Race vigoureuse et prolifique, leur population a doublé par périodes de moins de trente ans. Depuis l'abandon, elle a passé de moins de soixante-dix mille à trois millions environ ; l'avenir de la nation canadienne paraît donc assuré.

Importance de ce fait. — Tous les peuples qui possèdent au-delà de leur sol un prolongement ethnique, comprennent qu'il est de leur devoir et de leur intérêt d'aider ces rameaux séparés du tronc à devenir des arbustes et enfin des arbres vigoureux . Peu à peu, à l'ancienne conception un peu étroite de

l'Etat politique s'associe la notion plus large de la race, sous quelques cieux et sous quelque régime politique que les événements en fassent croître les diverses branches. Nous autres, Français, nous sommes peu nombreux de par le monde. Il ne doit pas nous être indifférent que trois millions des nôtres, race vivace et qui se réclame de nous, jettent en Amérique les bases d'une société française.

Des intérêts immédiats et tangibles ne nous permettent pas d'ailleurs d'y songer seulement d'une pensée distraite et d'une volonté molle. L'Amérique du Nord est en pleine période de prospérité, elle est susceptible, pendant longtemps encore, d'un développement très grand ; pour notre activité, elle doit être un champ d'action fécond. Notre commerce reste stationnaire ou recule, notre industrie lutte difficilement avec la concurrence étrangère, notre race semble pour ainsi dire se replier sur elle-même, comme lassée ; il est temps de lui montrer de nouveaux horizons...

La situation morale et matérielle des Canadiens-Français se prête admirablement à un accroissement de notre influence morale et nos intérêts matériels en Amérique ; mais, avant de traiter cette question, qui est la raison d'être de « La Canadienne », il est indispensable de répondre aux deux principales objections qui peuvent être formulées.

1re Objection. — Votre action en Amérique va exciter la méfiance des États Unis et de l'Angleterre.

— Certes, si nous prétendions jouer je ne sais quel rôle dissolvant ou hostile dans la politique intérieure des Etats Unis ou du Canada, cette objection serait fondée. Mais une telle pensée est loin de nos intentions ! Avec l'appui de quinze cent mille Franco-Américains (en supposant — ce qui est absurde — qu'ils voulussent bien s'y prêter), prendre une attitude agressive à l'égard d'une puissance formidable comme celle des Etats-Unis, quel projet ridicule ! Cette pensée est tellement folle qu'il est vraiment inutile de rappeler combien elle jure avec la traditionnelle amitié de la France et de la grande République américaine. Quant au Canada, tout élément français qui s'y trouve fixé — et en premier lieu l'élément canadien-français lui-même — est favorable à la suprématie de l'Angleterre. Nous avons déjà indiqué que cette domination fort légère est une véritable et très utile protection pour un peuple encore jeune et faible ; les Canadiens-Français ont en outre un avantage évident à ne pas être englobés dans les Etats-Unis où ils ne formeraient plus qu'une petite minorité. (1)

Ce que nous voulons, c'est renouer nos relations de famille avec nos frères d'Amérique et montrer à nos compatriotes le vaste champ offert à leur esprit

(1) Nous ne parlons point de l'hypothèse d'un retour du Canada à la domination française, parce qu'il ne serait qu'un sujet de dissertation scolaire. Entre autres impossibilités : 1° les Etats-Unis ne l'accepteraient jamais ; 2° les Canadiens — et spécialement les Canadiens-Français — n'en voudraient point, ils préfèrent leur quasi-indépendance à une sujétion qui, d'après nos habitudes de centralisation, serait infiniment plus étroite.

d'initiative. On l'a si bien compris de l'autre côté de l'Océan que La Canadienne a déjà noué des rapports excellents avec les administrateurs tant anglais que français du Canada.

2me Objection. — Au lieu de travailler pour des pays étrangers, pour une colonie anglaise, vous feriez bien mieux de vous occuper des colonies françaises. On y a besoin d'hommes et de capitaux. — Supposez que l'on entreprenne une campagne pour détourner vers nos colonies le commerce que nous faisons avec l'Angleterre... « C'est absurde ! vous écriez-vous. Va-t-on expédier au Tonkin le beurre et les volailles que la Normandie et la Bretagne fournissent à l'Angleterre ? Aux nègres du Congo les riches soieries de Lyon ? »

Eh bien ! Voilà notre réponse esquissée. Les différentes contrées n'offrent pas les même ressources ; et cette remarque bien simple s'applique non seulement aux échanges commerciaux, mais à la création d'établissements industriels ou agricoles. *Aucune de nos colonies n'est située sous le même climat* — froid, mais très sain et très agréable — *que le Canada* (1). Il serait absurde de demander au Canada de produire du café, mais il serait ridicule de chercher la loutre à Madagascar. Les Arabes d'Algérie ne remédieront ni à la mévente des vins, ni à la crise de la librairie, mais il ne faut pas compter sur la consommation

(1) Nous ne parlons pas de Saint-Pierre et Miquelon !

canadienne pour faire vendre à nos cultivateurs le blé à un prix plus rémunérateur ! Un paysan breton que ne tente point la brillante perspective d'être cocher de fiacre à Paris sera un meilleur colon dans les plaines grasses de Manitoba ou dans la province de Québec que sous le chaud soleil de Tunis, à côté du Sicilien ou du Maltais acclimaté ; mais le Provençal qui veut cultiver la figue ou la datte trouvera dans notre belle colonie le pays de ses rêves. Inutile de poursuivre ce parallèle....

Il faut d'ailleurs prendre la question de plus haut.

Lorsque les Anglais et les Allemands viennent dans un pays étranger, dans nos colonies ou en France même, exercer un commerce ou fonder une industrie, font ils acte de mauvais patriotes ? Assurément non. Eh bien ! Dans tous les pays où l'activité française peut s'exercer fructueusement pour les personnes et pour notre nation, il convient de l'encourager. Regretter que d'autres contrées que nos colonies puissent attirer l'attention de nos compatriotes et offrir un but désirable à leurs efforts, ce serait une pensée aussi mesquine que de se plaindre de la concurrence que nos colonies font à la métropole ou que les diverses parties de la France se font entre elles. Mais, que dis-je ! on s'en plaint ! La presse et la tribune retentissent des récriminations des continentaux contre les coloniaux, des gens du Nord contre ceux du Midi. Rien d'étonnant que les intérêts particuliers se heurtent ainsi dans la mêlée économique, mais que l'on ne vienne pas les confondre avec l'in-

térêt national. Ce n'est pas en abandonnant un commerce ou une industrie à l'activité étrangère qu'on les aura rendus moins redoutables pour une industrie ou pour un commerce rival et qui se sentent menacés. Bien loin de se contredire et de s'opposer réellement les uns aux autres, les divers intérêts que la France a dans le monde forment par leur faisceau l'intérêt national ; nous ne devons en négliger aucun. Et que de Français sont toujours prêts à les sacrifier tous pour un seul dont l'importance prépondérante peut n'être que momentanée ! Cependant, lorsque le cultivateur couche à terre les gerbes dorées qui rempliront ses granges, il n'oublie pas de confier en même temps au sol les semences qui donnent quelques mois plus tard un fourrage abondant. Imitons sa prévoyance !

Rassurons enfin ceux qui éprouveraient une certaine répugnance à entendre parler du Canada parce que l'impression de « colonie anglaise » les effarouche. Cette expression a des sens bien différents selon le pays auquel elle s'applique. Il ne faut plus s'imaginer que le Canada est un pays étroitement assujetti à l'Angleterre, c'est une République fédérative qui tient à la Grande-Bretagne par le lien fort léger d'un protectorat. Le Canada a un parlement fédéral : les provinces ont leurs parlements particuliers. La suzeraineté de l'Angleterre s'affirme par la nomination d'un gouverneur général qui, à l'exemple de son maître, « règne, mais ne gouverne pas » et qui délègue son pouvoir dans les diverses provinces à des

lieutenants-gouverneurs. Ecoutez d'ailleurs l'ancien ministre de la colonisation à Québec, M. Turgeon, dans son discours déjà cité : « La constitution de 1867 reconnaît à la province de Québec une autonomie absolue. Notre Législature provinciale exerce un contrôle exclusif sur nos lois civiles françaises, sur notre organisation paroissiale, sur notre législation scolaire, sur toute les questions qui touchent de près à notre avenir comme nation. Nous sommes effectivement indépendants (1), et, si vous songez que nous frappons d'un même droit d'exportation les produits d'Angleterre et ceux des autres pays, vous admettez que le lien qui nous unit à la Grande Bretagne est un lien nominal. Ah ! messieurs, vous ne sauriez concevoir l'étendue de nos franchises. Si vous assistiez à l'une de nos grandes cérémonies religieuses ou à l'une de nos fêtes nationales, vous vous croiriez transportés au cœur de la France. Le drapeau tricolore flotte au-dessus de nos têtes, des orateurs français exaltent les gloires de la patrie française, sans que nos compatriotes d'une autre langue s'en scandalisent ou même s'en étonnent. Ils nous respectent d'autant plus que nous affirmons avec plus de force notre sang et notre origine. »

Nous sommes donc en droit de nous dire, avec M. Gailly de Taurines (la Nation Canadienne) : « Une terre où résonne notre langue, où le culte de la France est pieusement gardé, n'est elle pas une terre

(1) *A fortieri* en est-il de même du Canada tout entier.

française bien plus que celles que nous conquérons et que nous gouvernons sans y implanter notre race et y propager notre sang? » Et nous conclurons avec le même auteur : « Cessons de croire que là où est l'hôtel du gouverneur et la caserne, où sont la direction des douanes, les bureaux et les administrations, là est la colonie. Non : la colonie est là où est le peuple, là où sont les colons. Si le peuple est français, quels que soient les liens de protectorat politique qui l'attachent à une nation étrangère, c'est là, dans le vrai sens du mot, une colonie française ».

Prospérité et ressources du Canada. — Il ne reste rien des objections qui peuvent être opposées de prime abord à l'action française dans l'Amérique du Nord.

Le développement prodigieux des Etats-Unis est bien connu, la remarquable prospérité et les grandes ressources du Canada, vaste comme l'Europe, le sont bien moins. Il est bon d'en donner brièvement une idée, afin de montrer quel magnifique champ d'action s'offre à notre activité. Nous nous bornerons à quelques chiffres précis, empruntés aux documents officiels.

Pêcheries. — Valeur commerciale (non compris la consommation domestique) en millions de francs.

En 1887	94
— 1897	120

Mines. — Valeur des produits en millions de francs.

En 1886 53

— 1894 103

— 1898 201

Forêts. — Valeur de l'exploitation en millions de francs.

En 1868 94

— 1898 140

L'exploitation de la pulpe pour la fabrication du papier a pris des proportions colossales.

Agriculture. — Etendue des terrains cultivés :

En 1881 9 millions sept cent mille hectares.

— 1891 11 — et demi —

Valeur *totale* des produits agricoles exportés, en millions de francs :

En 1889 70

— 1897 115

Exportations de produits particuliers en millions de francs :

	Fromage	Beurre	Bacon (lard) et jambon
En 1889	45	1,6	2
— 1899	85	19	52

Cette année, l'Ouest a donné 45 millions d'hectolitres de blé, d'avoine et d'orge.

Il existe des collèges d'agriculture, des écoles d'industrie laitière, des sociétés agricoles de toute sorte, des fermes expérimentales de l'Etat. Le gouvernement a établi, pour faciliter l'exportation des produits de la laiterie et des fruits, un service d'entrepôts froids et de compartiments-réfrigérateurs pour les transports.

Tout colon de plus de 18 ans a droit, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, à une concession agricole (homestead) de 64 hectares de terre, moyennant un droit de 10 dollars (52 fr.) et l'engagement de résider pendant au moins six mois par an pendant trois ans de suite sur sa terre. Aussi, la population de ces contrées saines et fertiles s'est élevée en dix ans de 220,000 à 410,000 habitants.

Commerce. — Voici, en millions de francs, la progression du commerce extérieur de la Puissance :

En 1868	660
1873	1100
1878	770
1883	1160
1880	1010
1893	1 40
1898	1525

La France n'entre que pour une faible part dans ce chiffre, *pour le soixantième environ* ; en 1898, le commerce franco-canadien est d'un peu plus de vingt-cinq millions de francs, dont plus de vingt pour les exportations au Canada. Une grande partie des échanges, doit-on d'ailleurs ajouter, échappe à cette statistique parce qu'elle se fait par l'Angleterre. Néanmoins, il est incontestable que ce commerce n'a pas pris l'extension qu'il peut et doit avoir. Un symptôme intéressant est une tendance à l'augmentation dans le commerce des soieries, des draps fins, des tissus de laine et de coton, des peaux et des

ns.

Population.

En 1881	4.325.000
1891	4.833.000
1901	5.370.000

La densité de la population est encore très faible ; elle n'atteint pas un habitant par kilomètre carré.

Impôts. — Au Canada, on paye, par tête, à peu près moitié moins d'impôts qu'en France.

L'ŒUVRE QU'IL FAUT ACCOMPLIR ; COMMENT « LA CANADIENNE » L'ENTREPREND. — Du rapide exposé qui précède, il ressort avec évidence que nous devons chercher à rendre plus étroites nos relations avec les populations nord-américaines et spécialement avec les Canadiens-Français, relations d'ordre *moral*, et relations d'ordre *économique*.

Au point de vue *moral*, il nous faut aider les Canadiens-Français à conserver les caractères distinctifs de leur nationalité. Sans prétendre présenter ici un programme détaillé de l'action qu'exercera « La Canadienne », bornons nous à signaler, à titre d'exemple, un mode de propagande auquel elle donnera tout son appui : Il s'agit de l' « Œuvre des livres gratuits ». Fondée dans la province de Québec, elle a pour objet de distribuer aux Canadiens du Canada ou des Etats Unis, et en les faisant circuler de main en main, des livres ou des journaux français. Ils sont accueillis avec joie dans les familles, là surtout où nos cousins d'outre-mer — d'humeur voyageuse, comme on le sait — sont isolés au milieu d'étrangers et risquent d'oublier notre langue.

Donnons donc de bons livres, oubliés dans quelque recoin de la bibliothèque, et nous empêcherons ainsi que plus d'un Canadien, après un long séjour loin du Saint-Laurent, ne revienne au pays « tout anglificaillé, avec son nom reviré à l'envers, et quasiment désaccoutumé de parler français. »

Au point de vue *économique*, « La Canadienne » se propose d'abord de répandre en France des connaissances générales, mais précises sur le Canada et ses ressources, et d'orienter ainsi les esprits dans une direction nouvelle. On utilisera, à cette fin, les procédés les plus modernes de propagande : conférences systématiquement organisées, articles de journaux, brochures, etc. Puis, nos compatriotes, déjà intéressés, peut-être disposés à voir « s'il y a quelque chose à faire » là-bas, devront trouver aisément tous les renseignements utiles sur le commerce et sur les diverses industries. « Les Annales du Commerce extérieur » contiennent les documents relatifs aux questions de tarifs ; les rapports consulaires donnent des indications précieuses à nos commerçants ; il convient pourtant de compléter ces documents officiels par des enquêtes et des études que les négociants français eux-mêmes seront les premiers à provoquer : La Canadienne compte organiser ce service avec toute la prudence et la méthode désirables.

Elle aura également à préparer une série de travaux sur tous les points qui intéressent les différentes industries. Ici mille questions s'offrent à l'es-

prit : il faut préciser dans quelles conditions *légales et économiques* chacune de ces industries s'exerce, avec quelles chances de réussite, quelles tendances nouvelles ; il faut déterminer les obstacles auxquels se heurtent particulièrement nos compatriotes, les précautions qui leur faciliteront le succès. On se rend compte de la diversité des problèmes à résoudre ; à titre d'exemple, citons celui-ci qui a fixé l'attention de personnes autorisées : « En France..., dit M. Agostini (1), la situation agricole est devenue critique .. Il y aurait utopie à tenter une lu[illegible] directe avec les produits d'outre-mer... » Comment contrebalancer les malheureux effets des baux que tant de fermiers épuisés ne payent plus ? « Ce moyen se trouverait facilement par une compensation territoriale dans les pays nouveaux. Tel propriétaire agricole qui a, par exemple, une terre en Europe d'une valeur de 100.000 francs, ne lui en rapportant pas 2.000, pourrait, divisant ses forces, faire au Canada un placement foncier d'une valeur égale à celle de sa propriété en France, et cette exploitation nouvelle, même dans les conditions rudimentaires où l'agriculture est encore là-bas lui rapporterait 7, 8, 9, 10 0/0 et plus... » Et M. le Vice-Amiral de Cuverville précise ce projet : « Que des propriétaires disposant de capitaux obtenus au besoin en hypothéquant une partie de leur terre en France, se réunissent pour former,

(1) Délégué du Syndicat maritime et fluvial de France au Canada en 1886. Ces lignes sont extraites de la brochure « Le Canada et les intérêts français », par le Vice-Amiral de Cuverville.

sur des points choisis et *prospectés* à l'avance, des groupes de colonisation... ; que ces propriétaires choisissent dans les familles de leurs fermiers actuels des hommes jeunes, vigoureux, actifs, ne redoutant pas le travail et qu'ils intéresseront au succès par une équitable répartition des bénéfices... En moins de neuf années non seulement ils seront rentrés dans leurs avances, tout en ayant joui d'un bien-être relativement supérieur, mais encore ils se seront assuré les moyens de faire marcher en France leur exploitation rurale. » Voilà, entre autres, un projet dont, en cas de réalisation, il faudrait suivre l'exécution et apprécier avec soin les résultats.

Ces diverses études, — ainsi que les extraits utiles des annuaires officiels — « La Canadienne » les mettra à la disposition du public, soit dans le Bulletin qu'elle va publier (1903), soit dans des brochures ou des ouvrages spéciaux. Elle remplira ains sa tâche qui est d'attirer l'attention de nos compatriotes sur les ressources du Canada et de leur fournir un moyen commode de se documenter. A eux de se décider ensuite en connaissance de cause et au mieux de leurs intérêts ; car « La Canadienne », on ne doit das l'oublier, n'est *ni une maison de commerce, ni une agence d'émigration* ; elle est, à s'en tenir au côté économique, une Association pour l'étude et la vulgarisation des choses du Canada, elle est à la fois une Société de géographie commerciale et industrielle, et une Société d'enseignement populaire.

CONCLUSION. — Toute œuvre a besoin, pour pros-

pérer, d'hommes et d'argent. « La Canadienne » a besoin d'hommes qui prennent part à ses études ou à sa propagande, selon leurs connaissances spéciales et leurs goûts ; elle a besoin d'argent pour soutenir cette propagande journalière. Que tous les hommes de bonne volonté viennent donc à son aide ! Nous avons dans le monde des rivaux ardents et disciplinés : unissons-nous, nous aussi, pour accomplir les grandes tâches nationales. Ne nous abandonnons point à ce sophisme paresseux : « Je donne déjà pour telle ou telle œuvre, je ne puis m'intéresser à toutes ». Pasteur disait, à propos des souffrances à soulager, que le devoir ne cesse qu'avec le pouvoir. Appliquons cette belle parole aux grandes œuvres qui aident notre pays à maintenir sa place dans l'univers !

Aussi bien, est-il d'un intérêt direct et immédiat pour un grand nombre de négociants de voir « La Canadienne » réussir pleinement dans sa tâche ; l'*Association compte entièrement sur leur concours.*

Nous donnons ci-dessous la partie la plus importante des Statuts. Il n'y est pas question des avantages des membres adhérents ; ces derniers recevront un rapport annuel et, à l'occasion, divers documents. Ils se mettront, espérons-nous, en rapport avec le Bureau pour participer à la propagande générale.

Extrait des Statuts

Article premier.

Il est fondé à Paris une Association franco-américaine sous le nom de « La Canadienne ».

Art. 2.

L'Association se propose de resserrer de toutes manières les liens qui unissent les Américains de race française aux ~~Français de France~~ Européens de langue française, et de collaborer spécialement au développement de leurs relations d'ordre moral et économique.

Art. 3.

Les moyens employés par l'Association pour atteindre son but sont les suivants :

1° Etudes communes sur les questions franco-canadiennes ;

2° Articles de journaux ;

3° Conférences ;

4° Brochures et publications ;

5° Appui et secours aux Français du Canada.

Et tout autre mode d'action analogue tant en France qu'à l'Etranger.

AR. 4. (Extrait).

L'Association aura le droit de créer des sections et de nommer des délégués partout où elle le jugera utile.

ART. 5.

Toute personne, homme ou femme, sera admise à faire partie de l'Association, à condition d'être présentée par deux sociétaires, et d'être agréée par le Bureau de l'Association.

ATRT. 6.

L'Association se compose :

~~1° De *membres adhérents*, VERSANT UNE COTISATION ANNUELLE DE 1 FRANC.~~

1° De *membres actifs*, VERSANT UNE COTISATION ANNUELLE DE 5 ~~ou 10~~ FRANCS. pouvant être rédimée par un versement unique dix fois plus fort.

2° De *membres fondateurs*, VERSANT ~~EN UNE SEULE FOIS ET DÉFINITIVEMENT LA SOMME DE 50 FRANCS AU MOINS~~ une cotisation annuelle minimum de 20 fr. pouvant être rédimée par un vers. unique 10 fois plus fort

3° de membres donateurs effectuant un versement unique de 500 francs.

La cotisation des membres adhérents pourra être rédimée moyennant un versement unique de 20 fr., et celle des membres actifs moyennant un versement unique et minimum de 50 francs.

ART. 14

Il sera créé un Bulletin, auquel auront droit les membres actifs et les membres fondateurs.

Petite Bibliographie Canadienne

NOTA. — Le *dollar* vaut un peu plus de cinq francs et il est divisé en cent « *cent* ».

On peut se procurer les ouvrages publiés au Canada à la librairie Granger frères, 1699, rue Notre-Dame, Montréal.

GAILLY DE TAURINES. — La Nation canadienne, 3 fr. 50, in-18, 1894, chez Plon, 8, rue Garancière, Paris, (VIe).

C'est un *ouvrage d'ensemble*, qui donne une idée fort juste et suffisamment précise de « la nation canadienne » sauf en ce qui concerne la vie économique actuelle.

SYLVA CLAPIN. — La France transatlantique. Le Canada.

Livre donnant des notions générales sur le Canada.

EUGÈNE GUÉNIN. — La Nouvelle France, 2 vol. in-

18, 1898, chez Fourneau, 18, rue de la Sorbonne, Paris (V^{e}).

Traité complet d'histoire.

E. Z. Massicotte. — Le Droit civil canadien, résumé en tableaux synoptiques, 2 dollars, chez Théoret, 11 et 13, rue Saint-Jacques, à Montréal.

Ouvrage recommandé par plusieurs professeurs de droit des Universités de Montréal.

Van Bruyssel. — Le Canada. — Agriculture, élevage, exploitation forestière. — Colonisation. Bruxelles, 1895, 1 fort volume in-8°, 1 dollar 50 cents.

L'auteur, qui a été plusieurs années consul général de Belgique au Canada, et s'y est beaucoup occupé d'exploitations industrielles, a surtout écrit ce livre à l'adresse de ses compatriotes qui auraient l'intention de venir s'établir dans le Canada. Les informations qu'il donne sont très précises et exceptionnellement pratiques.

Landry. — Traité populaire d'agriculture théorique et pratique. Montréal, 1886, 1 volume in-12, 50 cents.

Ouvrage composé à la demande du conseil d'agriculture de la province de Québec.

Henry. — Nouveau Manuel complet d'industrie laitière pour la province de Québec. Québec, 1897, 1 vol. in-12, 75 cents.

Vice-amiral de Cuverville. — Le Canada et les intérêts français, brochure in-18, chez J. André et Cie, 27, rue Bo[illegible]arte, Paris (VIe).

Cette brochure traite surtout de la colonisation agricole dans l'ouest canadien.

TH. BENTZON. — Nouvelle France et Nouvelle Angleterre, 3 fr. 50, in-18, chez Calmann-Lévy, 3, rue Auber, Paris (IXe).

Très intéressantes notes de voyages, dans lequel l'auteur a surtout étudié l'influence de la femme sur la société canadienne.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR de «La Canadienne»

3 — MM. GABRIEL BONVALLOT, Député.

1 — L'honorable HECTOR FABRE, Commissaire général du Canada, à Paris.

2 — ~~Louis~~ HERBETTE, Conseiller d'Etat.

Composition du Bureau pour l'année 190~~7~~ 8

Président :	M. JEAN LIONNET, homme de lettres.
Vice-Présidents :	MM. ~~L. AUDIAT, homme de lettres~~ le Baron du Passage ; M. HODENT, publiciste.
Secrétaire-général	M. ~~T. BURON, avocat au barreau de Manitoba, Elève de l'Ecole normale supérieure~~. le Marquis de la Jouanne
Trésorier :	M. ~~HAMEL~~. Maillard
Secrétaires-adjoints :	MM. C. CHABRUN, professeur de droit
	J. CORRÉART. inspecteur des finances
	~~DE LABRIOLLE~~.
	J. PERRIN, avocat
	~~VAUCELLE~~.
	A. Marchio, avocat
	Verrier, professeur à l'Université de Paris
	le Docteur Bouilly

SECTION DU CONTENTIEUX.

Maîtres ROBILLARD DE MARIGNY, avoué à Paris.
~~R. GOUGE, avoué à Paris.~~
Jean Perrin, avocat de Paris

On reçoit, au siège de l'Association, ~~salle d'Holst,~~ ~~81 boulevard Montparnasse, à Paris (XIe)~~ 26, rue de Grammont 2e arr., les lundi et jeudi de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2, sauf pendant les vacances.

Réunion amicale des membres de l'Association, ~~salle d'Holst~~, le premier mercredi de chaque mois partir de 8 heures du soir.

On est prié d'envoyer les adhésions et les cotisations au trésorier. M. ~~Hamel, 133, boulevard Raspail, Paris (VIe).~~ Maillard, 106, rue de la Pompe, 16e arr, Paris

On est instamment prié de FAIRE DE LA PROPAGANDE *autour de soi.*

Châteauroux, imp. L. Badel. 8155

